

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 1 juillet 2022

N°17/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenants aux lots n° 1, 2, 3 et 4 du marché alimentation

Le vendredi 1 juillet 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Maurice MAQUIN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA par M. Sori DEMBELE, M. Mohamed ANAJJAR par M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent excusé :

Absents : M. Gourta KECHIT, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un accord-cadre en vue de confier à des sociétés le marché alimentation a été lancé le 9 avril 2018 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen, divisé en 4 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Libellé</i>
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés
2	Surgelés
3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées
4	Sandwichs

M. le Maire précise que cet accord cadre est passé sans montant minimum ni maximum.

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'accord-cadre alimentation décomposé en quatre lots de la manière suivante :

N° lot	Description	Titulaire
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés	La Normandie à Paris Zone Industrielle de la Poudrette 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-Sous-Bois
2	Surgelés	SYSCO France 6/8 rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris
3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées	CERCLE VERT 54 rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise
4	Sandwichs	ESPRI Restauration ZI de Beaufeu CS 30018 72210 Roëze sur Sarthe

M. le Maire indique qu'à ce jour, la cuisine centrale, des Carreaux produit quotidiennement dans sa totalité les 110 repas pour les crèches et les haltes jeux, les 120 repas pour le portage à domicile et le foyer Raymond Labry.

Chaque jour de scolarité, la cuisine centrale fournit les entrées, fromages et desserts pour 1900 enfants ; Elior livre uniquement le plat principal.

M. le Maire indique que des travaux permettant la mise en place de l'internalisation de la production des repas sont prévus à la cuisine centrale de la ville de Villiers-le-Bel. Ces travaux vont débuter au mois de septembre 2023 pour une durée d'un an.

La gestion de ce service public en régie a pour objectif l'amélioration de la qualité du service à un prix acceptable pour la collectivité et l'usager.

Le marché alimentation se terminant le 3 septembre 2022, il convient de le prolonger d'une année, le temps que les travaux commencent sur la cuisine centrale, soit jusqu'au 3 septembre 2023.

M. le Maire indique que cette prolongation génère les frais supplémentaires prévisionnels suivants:

N° lot	Description	Titulaire	Montant prévisionnel de l'avenant de prolongation du marché pour une année (TTC)
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés	La Normandie à Paris Zone Industrielle de la Poudrette 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-Sous-Bois	100 000 €
2	Surgelés	SYSCO France 6/8 rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris	85 000 €
3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées	CERCLE VERT 54 rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise	115 000 €

4	Sandwichs	ESPRI Restauration ZI de Beaufeu CS 30018 72210 Roëze sur Sarthe	4 000 €
---	-----------	--	---------

M. le Maire demande par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants au marché alimentation qui, d'une part prolongent la durée d'exécution du marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023 et d'autre part génèrent les frais supplémentaires prévisionnels suivants :

N° lot	Description	Titulaire	Montant prévisionnel de l'avenant de prolongation du marché pour une année (TTC)
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés	La Normandie à Paris Zone Industrielle de la Poudrette 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-Sous-Bois	100 000 €
2	Surgelés	SYSCO France 6/8 rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris	85 000 €
3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées	CERCLE VERT 54 rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise	115 000 €
4	Sandwichs	ESPRI Restauration ZI de Beaufeu CS 30018 72210 Roëze sur Sarthe	4 000 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018 portant autorisation de signature du marché alimentation,

VU la proposition d'avenant n° 1 au lot n° 1 « Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés »,

VU la proposition d'avenant n° 1 au lot n° 2 « Surgelés »,

VU la proposition d'avenant n° 2 au lot n° 3 « Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées »,

VU la proposition d'avenant n° 1 au lot n° 4 « Sandwichs »,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 24 mai 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 juin 2022,

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants aux lots n°1, n°2, n° 3 et n°4 du marché alimentation qui, d'une part prolongent la durée d'exécution du marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023 et d'autre part génèrent les frais supplémentaires prévisionnels suivants :

N° lot	Description	Titulaire	Montant prévisionnel de l'avenant de prolongation du marché pour une année (TTC)
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés	La Normandie à Paris Zone Industrielle de la Poudrette 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-Sous-Bois	100 000 €
2	Surgelés	SYSCO France 6/8 rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris	85 000 €
3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées	CERCLE VERT 54 rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise	115 000 €
4	Sandwichs	ESPRI Restauration ZI de Beaufeu CS 30018 72210 Roëze sur Sarthe	4 000 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



Publication le : **12 JUL. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le : **12 JUL. 2022**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

VU ET ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

01 JUL. 2022

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LA NORMANDIE A PARIS SAS
ZI la Poudrette
36 allée du Luxembourg
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
mail : televente@la-nap.fr
Tél : 01 48 02 78 78
Siret : 572 118 875 00044

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché alimentation – lot n°1 beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés
Marché n° 018/041-1

■ **Date de la notification du marché public :** 24 août 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. L'accord-cadre est conclu à compter du 03/09/2018.

■ **Montant initial du marché public :**

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et des prix des catalogues du fournisseur au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20 %.

Le catalogue sera fourni une fois par an.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant n°1

■ Modifications introduites par le présent avenant n°1 :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Des travaux permettant la mise en place de l'internalisation de la production des repas sont prévus à la cuisine centrale de la ville de Villiers-le-Bel. Ces travaux vont débuter au mois de septembre 2023 pour une durée d'un an. Le présent marché se terminant le 3 septembre 2022, il convient de le prolonger d'une année le temps que les travaux commencent sur la cuisine centrale.

L'article L. 2125-1 du code de la commande publique prévoit que la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs. Toutefois, il prévoit que, dans des cas exceptionnels justifiés, un accord-cadre peut être passé pour une durée supérieure, notamment en raison de son objet ou du fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans. L'acheteur doit toujours pouvoir justifier de se trouver dans l'une de ces hypothèses lorsqu'il prévoit une durée de validité supérieure à quatre ans.

Dans notre cas d'espèce, la période de quatre ans de l'accord-cadre expire le 3 septembre 2022 ; toutefois, relancer un accord-cadre pour une période d'un an n'est pas économiquement judicieux pour la ville qui risque d'une part de ne pas obtenir de réponse lors de la relance de la consultation et d'autre part qui ne peut se permettre de ne pas fournir de repas aux enfants inscrits à la restauration scolaire.

C'est pourquoi un avenant prolongeant le marché en cours pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023, a été décidé par la collectivité.

■ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

■ Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 94 786,73€
- Montant TTC : 100 000,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villiers-le-Bel , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC
Pour le Maire, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC

G - Notification de l'avenant n°1 au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Adresse du siège :
SYSCO France
14 rue Gerty Archimede - 75012 PARIS
TEL 02.35.04.76.00
Mail : adelina.jibon@davigel.fr
Adresse de la succursale :
SYSCO FRANCE SAS
Rue de la Paix - 60330 LAGNY-LE-SEC
TEL. 03.44.63.40.50
Mail : gerald.pinteaux@davigel.fr ou ruth.legrand@davigel.fr
Siret 316 807 015 1118

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
01 JUL. 2022
Le Maire de Villiers-le-Bel

Jean-Louis MARSAC
Jean-Louis MARSAC

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché alimentation - lot n°2 Surgelés
Marché n° 018/041-2

■ **Date de la notification du marché public :** 27 août 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. L'accord-cadre est conclu à compter du 03/09/2018.

■ **Montant initial du marché public :**

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et des prix des catalogues du fournisseur au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20%.

Le catalogue sera fourni une fois par an.

D - Objet de l'avenant n°1

■ Modifications introduites par le présent avenant n°1 :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Des travaux permettant la mise en place de l'internalisation de la production des repas sont prévus à la cuisine centrale de la ville de Villiers-le-Bel. Ces travaux vont débuter au mois de septembre 2023 pour une durée d'un an. Le présent marché se terminant le 3 septembre 2022, il convient de le prolonger d'une année le temps que les travaux commencent sur la cuisine centrale.

L'article L. 2125-1 du code de la commande publique prévoit que la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs. Toutefois, il prévoit que, dans des cas exceptionnels justifiés, un accord-cadre peut être passé pour une durée supérieure, notamment en raison de son objet ou du fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans. L'acheteur doit toujours pouvoir justifier de se trouver dans l'une de ces hypothèses lorsqu'il prévoit une durée de validité supérieure à quatre ans.

Dans notre cas d'espèce, la période de quatre ans de l'accord-cadre expire le 3 septembre 2022 ; toutefois, relancer un accord-cadre pour une période d'un an n'est pas économiquement judicieux pour la ville qui risque d'une part de ne pas obtenir de réponse lors de la relance de la consultation et d'autre part qui ne peut se permettre de ne pas fournir de repas aux enfants inscrits à la restauration scolaire.

C'est pourquoi un avenant prolongeant le marché en cours pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023, a été décidé par la collectivité.

■ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

■ Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 80 568,72€
- Montant TTC : 85 000 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villiers-le-Bel , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC
Pour le Maire, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC

G - Notification de l'avenant n°1 au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social, (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CERCLE VERT
54 rue Saint Roch - 95260 BEAUMONT SUR OISE
Tél : 01.34.70.99.30
Mail : marches@cerclevert.fr
Siret : 382 432 722 00033



C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché alimentation – lot n°3 Epicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées
Marché n° 018/041-3

■ **Date de la notification du marché public :** 24 août 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. L'accord-cadre est conclu à compter du 03/09/2018.

■ **Montant initial du marché public :**

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et des prix des catalogues du fournisseur au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15%.

Le catalogue sera fourni une fois par an.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Un avenant n°1 a eu pour objet d'appliquer une nouvelle grille tarifaire au 1er Mars 2019 pour la purée et/ou chips et/ou pomme de terre gratin rondelle suite à la hausse des tarifs dans la filière de la pomme de terre.

D - Objet de l'avenant n°2

- Modifications introduites par le présent avenant n°2 :

(Détailer toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Des travaux permettant la mise en place de l'internalisation de la production des repas sont prévus à la cuisine centrale de la ville de Villiers-le-Bel. Ces travaux vont débuter au mois de septembre 2023 pour une durée d'un an. Le présent marché se terminant le 3 septembre 2022, il convient de le prolonger d'une année le temps que les travaux commencent sur la cuisine centrale.

L'article L. 2125-1 du code de la commande publique prévoit que la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs. Toutefois, il prévoit que, dans des cas exceptionnels justifiés, un accord-cadre peut être passé pour une durée supérieure, notamment en raison de son objet ou du fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans. L'acheteur doit toujours pouvoir justifier de se trouver dans l'une de ces hypothèses lorsqu'il prévoit une durée de validité supérieure à quatre ans.

Dans notre cas d'espèce, la période de quatre ans de l'accord-cadre expire le 3 septembre 2022 ; toutefois, relancer un accord-cadre pour une période d'un an n'est pas économiquement judicieux pour la ville qui risque d'une part de ne pas obtenir de réponse lors de la relance de la consultation et d'autre part qui ne peut se permettre de ne pas fournir de repas aux enfants inscrits à la restauration scolaire.

C'est pourquoi un avenant prolongeant le marché en cours pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023, a été décidé par la collectivité.

- Incidence financière de l'avenant n°2 :

L'avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

- Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 109 004,74€
- Montant TTC : 115 000 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villiers-le-Bel, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC
Pour le Maire, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC

G - Notification de l'avenant n°2 au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

VU et ANNEXÉ
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
01 JUL, 2022
Le Maire de Villiers-le-Bel,
M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

EXE10

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Siège : ESPRI Restauration – ZI de BEAUFEU – CS 30018 – 72210 ROËZE SUR SARTHE
Téléphone : 02 43 39 59 50
Mail : dlg.appel.offres@espri-restauration.fr
SIREN : 343 397 782 00016
Site de Wissous : ESPRI Restauration – ZI de VILLEMILAN – 2 rue Lavoisier – 91325 WISSOUS Cedex
Téléphone : 01 64 53 84 70
Mail : dlg.appel.offres@espri-restauration.fr
SIREN : 343 397 782 00024

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché alimentation – lot n°4 Sandwichs
Marché n° 018/041-4

■ **Date de la notification du marché public :** 27 août 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. L'accord-cadre est conclu à compter du 03/09/2018.

■ **Montant initial du marché public :**

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et des prix des catalogues du fournisseur au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 10%.

Le catalogue sera fourni une fois par an.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant n°1

■ Modifications introduites par le présent avenant n°1 :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Des travaux permettant la mise en place de l'internalisation de la production des repas sont prévus à la cuisine centrale de la ville de Villiers-le-Bel. Ces travaux vont débuter au mois de septembre 2023 pour une durée d'un an. Le présent marché se terminant le 3 septembre 2022, il convient de le prolonger d'une année le temps que les travaux commencent sur la cuisine centrale.

L'article L. 2125-1 du code de la commande publique prévoit que la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs. Toutefois, il prévoit que, dans des cas exceptionnels justifiés, un accord-cadre peut être passé pour une durée supérieure, notamment en raison de son objet ou du fait que son exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans. L'acheteur doit toujours pouvoir justifier de se trouver dans l'une de ces hypothèses lorsqu'il prévoit une durée de validité supérieure à quatre ans.

Dans notre cas d'espèce, la période de quatre ans de l'accord-cadre expire le 3 septembre 2022 ; toutefois, relancer un accord-cadre pour une période d'un an n'est pas économiquement judicieux pour la ville qui risque d'une part de ne pas obtenir de réponse lors de la relance de la consultation et d'autre part qui ne peut se permettre de ne pas fournir de repas aux enfants inscrits à la restauration scolaire.

C'est pourquoi un avenant prolongeant le marché en cours pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 3 septembre 2023, a été décidé par la collectivité.

■ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

■ Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 3 791,47€
- Montant TTC : 4 000 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Villiers-le-Bel, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC
Pour le Maire, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC

G - Notification de l'avenant n°1 au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.